



## PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

Délégation Départementale de Tarn-et-Garonne  
Agence Régionale de Santé Occitanie

### ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES DU TARN-ET-GARONNE

AP N° AP82-DD-ARS-2022- 06

**La Préfète de Tarn-et-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret d'application n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret d'application n° 88-386 du 19 avril 1988 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif notamment à la désignation des médecins agréés ;

Vu la circulaire n° FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service, notamment la dérogation d'âge accordée au-delà de 65 ans ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 352 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-12-006 du 21 Décembre 2020 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-12-001 du 13 Décembre 2021 modifiant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du Tarn-et-Garonne ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental du Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2020-12-006 du 21 Décembre 2020 est ainsi modifié :

**MEDECINS RETIRES DE LA LISTE :**

Médecins généralistes :

Docteur Etienne ASTOUL, 96 Chemin du Cimetière à VILLEBRUMIER (82370)

Docteur Denis ROGER, 74 rue Joliot Curie à VERDUN/GARONNE (82600)

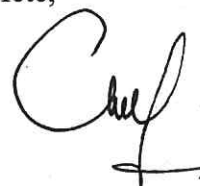
Docteur Patrick THIBAUT, 35 rue des Soubirous Bas à MONTAUBAN (82000)

**ARTICLE 2** : Le reste sans changement.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le Directeur Départemental de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le 28/2/2022

La Préfète,





## PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

Délégation Départementale de Tarn-et-Garonne  
Agence Régionale de Santé Occitanie

### ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES DU TARN-ET-GARONNE

AP N° AP82-DD-ARS-2021-1200A

**La Préfète de Tarn-et-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret d'application n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret d'application n° 88-386 du 19 avril 1988 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif notamment à la désignation des médecins agréés ;

Vu la circulaire n° FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service, notamment la dérogation d'âge accordée au-delà de 65 ans ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 352 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-12-006 du 21 Décembre 2020 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'Ordre des Médecins de Tarn-et-Garonne en date du 5 Octobre 2021 ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental du Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2020-12-006 du 21 Décembre 2020 est ainsi modifié :

### **MEDECINS AJOUTES A LA LISTE :**

Médecin généraliste :  
Docteur Raphaël LOZAT  
Maison de Santé Pluriprofessionnelle,  
10 rue Louis Pasteur à MOISSAC (82200)

Médecin spécialiste :  
Docteur Miloud HADRI, Psychiatre  
Service des Urgences, Centre Hospitalier  
100 rue Léon Cladel - MONTAUBAN (82000)

### **MEDECIN RETIRE DE LA LISTE :**

Médecin généraliste :  
Docteur Robert DUCHALET  
374 Avenue Victor Hugo – LABASTIDE ST PIERRE (82370)

**ARTICLE 2** : Le reste sans changement.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le Directeur Départemental de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le 13/12/2021

La Préfète.



## PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

Délégation Départementale de Tarn-et-Garonne  
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

### ARRETE PREFECTORAL PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES DU TARN-ET-GARONNE

AP N° AP82-DD-ARS-2020 - 18 - 006.

Le Préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret d'application n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret d'application n° 88-386 du 19 avril 1988 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif notamment à la désignation des médecins agréés ;

Vu la circulaire n° FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service, notamment la dérogation d'âge accordée au-delà de 65 ans ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 352 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° AP-82-DD-ARS-2017-10-001 du 8 novembre 2017 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du TARN-ET-GARONNE et les arrêtés modificatifs ;

Vu l'avis de la Confédération 82 des Syndicats de Médecins de France datée du 27 Novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Tarn-et-Garonne en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 concernant la liste ci-dessous constituée ;

Sur proposition du Directeur Départemental de l'A.R.S. du Tarn-et-Garonne.

## ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral AP-82-DD-ARS-2017-10-001 du 8 novembre 2017 et les arrêtés modificatifs.

ARTICLE 2 : Conformément aux textes en vigueur, la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés est établie comme suit à compter du 8 Novembre 2020.

### 1°) MEDECINS GENERALISTES

#### A) Ville de MONTAUBAN

<i>BERGAMASCO Carole</i>	<i>22, rue Henri Marre</i>	<i>05.63.20.11.12</i>
<i>DALZOTTO-SARTORI Delphine</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>GARCIA Norbert</i>	<i>240, rue du Ramiérou</i>	<i>05 63 66 40 65</i>
<i>GUIJARRO Maria</i>	<i>15 Bis rue Lasserre</i>	<i>05 63 66 80 61</i>
<i>HAVIS Jean-François</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>LEVI-HAVIS Marie-Françoise</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>MALET Jacques</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>MAUCO Frédérique</i>	<i>81, Faubourg Lacapelle</i>	<i>05 63 66 70 82</i>
<i>MAUREL Maxime</i>	<i>15, Place Franklin Roosevelt</i>	<i>05 63 66 82 00</i>
<i>THIBAUT Patrick</i>	<i>35, rue des Soubirous Bas</i>	<i>05.63.66.82.00</i>

#### B) AUTRES COMMUNES

<i>CARON Didier</i>	<i>5, rue de la Trompe – 82100 CASTELSARRASIN</i>	<i>05 63 32 54 15</i>
<i>CASTELA Alain</i>	<i>8 rue de la Tauge 82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT</i>	<i>05.63.64.51.94</i>

<i>DUCHALET Robert</i>	<i>374, Avenue Victor Hugo 82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE</i>	<i>05 63 64 01 77</i>
<i>GARCIA Pierre</i>	<i>39, rue Placiot 82340 DONZAC</i>	<i>05 63 29 29 61</i>
<i>MEYNARD François</i>	<i>1, rue Hoche 82360 LAMAGISTERE</i>	<i>05 63 39 90 28</i>
<i>SMAIL Stéphane</i>	<i>Place de la Halle 82120 LAVIT DE LOMAGNE</i>	<i>05 63 94 07 13</i>
<i>SUSPENE Jean Pierre</i>	<i>74 rue Joliot-Curie 82600 VERDUN SUR GARONNE</i>	<i>05.63.64.34.00</i>
<i>ROGER Denis</i>	<i>74 rue Joliot-Curie 82600 VERDUN SUR GARONNE</i>	<i>05.63.64.30.00</i>
<i>ASTOUL Etienne</i>	<i>96, Chemin du Cimetière 82370 VILLEBRUMIER</i>	<i>06.87.37.19.18</i>
<i>TRAN QUYET CHINH Eric</i>	<i>Quai de la libération 82250 LAGUEPIE</i>	<i>05.63.30.20.13</i>

## 2°) MEDECINS SPECIALISTES

### GYNECOLOGIE

<i>DUFOR Alain</i>	<i>Centre Hospitalier 100, Rue Léon Cladel – BP 765 82013 MONTAUBAN CEDEX</i>	<i>05 63 92 81 90</i>
--------------------	---	-----------------------

### NEUROLOGIE

<i>BALAGUE Jean-Pierre</i>	<i>Clinique du Pont de Chaume 330, Avenue Marcel Unal 82017 MONTAUBAN CEDEX</i>	<i>05 63 68 34 25</i>
----------------------------	---	-----------------------

### OPHTALMOLOGIE

<i>BOURGADE Jean-Marie</i>	<i>Clinique du Pont de Chaume 330, Avenue Marcel Unal 82017 MONTAUBAN CEDEX</i>	<i>05 63 68 34 07</i>
----------------------------	---	-----------------------





**RHUMATOLOGIE**

ANDRIEU Hervé	330, Avenue Marcel Unal0 82000 MONTAUBAN	05 63 68 34 46
BORGEL Richard	800, Boulevard Blaise Doumerc 82000 MONTAUBAN	05 63 03 36 57

**CARDIOLOGIE**

GALLEY Michelle	59, Avenue Charles De Gaulle 82 000 MONTAUBAN	05 63 91 29 60
-----------------	--	----------------

**ARTICLE 3** : Les médecins généralistes et spécialistes agréés sont désignés pour une période de 3 ans à compter du 8 Novembre 2020.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le Directeur Départemental de l'A.R.S. du Tarn-et-Garonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Départemental de l'A.R.S. du Tarn-et-Garonne est chargé de la publication du présent arrêté au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat.

MONTAUBAN, le 21/12/2020

Le Préfet,

